



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prêt à taux zéro

Question écrite n° 1252

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler souhaite interroger M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le rôle de l'Etat et des aides publiques dans l'accession à la propriété. Elle souhaite savoir si le prêt à taux zéro sera conforté. - Question transmise à M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer.

Texte de la réponse

Le prêt à taux zéro, créé sur l'initiative de M. Pierre-André Périssol et institué aux articles R. 317-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, participe directement à la politique poursuivie par les pouvoirs publics en faveur de l'accession à la propriété, en solvabilisant les ménages les plus modestes qui s'engagent dans un projet d'accession à la propriété et qui n'ont pas été propriétaires de leur résidence principale au cours des deux dernières années précédant l'offre de prêt. Dans ces conditions, le Gouvernement n'envisage pas de remise en question du prêt à taux zéro, et proposera au Parlement le maintien de ce dispositif en 2003.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1252

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2002, page 2785

Réponse publiée le : 14 octobre 2002, page 3611